

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Sinesto B

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: BE2024-0006

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0031923-0000

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	5
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2. Type(s) de formulation	5
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	6
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	8
4.1. Description de l'utilisation	8
4.2. Description de l'utilisation	9
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	12
5.1. Consignes d'utilisation	12
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	13
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
6. AUTRES INFORMATIONS	14

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Sinesto B
---------------------------------	-----------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
	Adresse	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 Wolman Registrierung WR 76547 Sinzheim Allemagne
Numéro de l'autorisation		BE2024-0006
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0031923-0000
Date de l'autorisation		07/02/2024
Date d'expiration de l'autorisation		08/12/2028

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Wolman Wood and Fire Protection GmbH
Adresse du fabricant	Dr.-Wolman-Strasse 31-33 76547 Sinzheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Wolman Wood and Fire Protection GmbH site 1 Dr.-Wolman-Strasse 31-33 76547 Sinzheim Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Chlorure de cocoalkyltriméthylammonium (ATMAC/ TMAC)
Nom du fabricant	Nouryon Surface Chemistry AB
Adresse du fabricant	Stenunge Alle 3 SE 444 85 Stenungsund Suède
Emplacement des sites de fabrication	Nouryon Surface Chemistry AB site 1 Stockviksverken 85013 Sundsvall Suède

Substance active	Chlorure de cocoalkyltriméthylammonium (ATMAC/ TMAC)
Nom du fabricant	YOU Solutions Germany GmbH
Adresse du fabricant	Nattermallee 1 50829 Cologne Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	YOU Solutions Germany GmbH site 1 - 84508 Burgkirchen Allemagne

Substance active	Tétraborate de disodium
Nom du fabricant	Rio Tinto Iron & Titanium GmbH (acting for Borax Eurpoe Limited (UK))

Adresse du fabricant	Alfred-Herrhausen-Allee 3-5 65760 Eschborn Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	<p>Rio Tinto Iron & Titanium GmbH (acting for Borax Europe Limited (UK)) site 1</p> <p>14486 Borax Road CA 93516-2000 Boron États-Unis d'Amérique</p> <p>Rio Tinto Iron & Titanium GmbH (acting for Borax Europe Limited (UK)) site 2</p> <p>Eti maden isletmeleri g.m.; Bandirma bor ve asit fab. Islt. Müdürlüğü 10200 Bandirma/Balikesir Turquie</p> <p>Rio Tinto Iron & Titanium GmbH (acting for Borax Europe Limited (UK)) site 3</p> <p>Eti maden isletmeleri g.m.; Emet kolemanit Islt. Müdürlüğü 43700 Emet/Kütahya Turquie</p>

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Chlorure de cocoalkyltriméthylammonium (ATMAC/TMAC)		substance active	61789-18-2	263-038-9	14
Tétraborate de disodium	Disodium tetraborate pentahydrate	substance active	12179-04-3	215-540-4	3,97
hydroxyde de sodium	Sodium hydroxyde	Substance non active	1310-73-2	215-185-5	0,8
2-éthylhexanoate de sodium	Sodium-2-Ethylhexanoate	Substance non active	19766-89-3	243-283-8	26

2.2. Type(s) de formulation

SL Concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières.</p> <p>P260: Ne pas respirer les brouillards.</p> <p>P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant</p>

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321: Traitement spécifique (voir . sur cette étiquette).

P330: Rincer la bouche.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391: Recueillir le produit répandu.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations .

P501: Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations .

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Traitement de surface - Trempage entièrement automatisé - usage industriel

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Concentration d'application 5-8 % p/p (correspond à 5-12 g de produit/m ² ; absorption de la solution : 100-150 ml/m ²), en fonction de la durée de protection, de l'essence et des conditions climatiques locales
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: champignons décolorant le bois Stade de développement: autre: - Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: champignons de bleuissement Stade de développement: autre: - Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: moisissures Stade de développement: autre: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Protection préventive. Pour la protection préventive temporaire du bois de sciage et des palettes de bois contre le bleuissement secondaire, les moisissures et les champignons décolorant le bois dans les régions à climat tempéré ou tropical pendant le séchage, le stockage et le transport.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Traitement de surface – Trempage entièrement automatisé Description détaillée: Durée de trempage recommandée : au moins 3-5 secondes
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Taux d'application: 5 – 12 g de produit /m ² en fonction de la durée de protection, de l'essence et des conditions climatiques locales. Concentré soluble à diluer avec l'eau et à utiliser comme solution de traitement diluée. Dilution (%): 5 - 8% w/w 100 – 150 ml de solution d'application / m ² Nombre et fréquence des applications: une application en traitement préventif
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	1000 L IBC (HDPE), bouchon fileté (HDPE) 600 L IBC (HDPE), bouchon fileté (HDPE) 30 L Jerrycan (HDPE), bouchon fileté (HDPE)

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

1. Utilisez dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche. Le bois non traité doit uniquement être plongé dans la cuve d'immersion à l'aide d'un dispositif de levage distinct. (N-25)
2. Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
3. Le produit ne peut être utilisé qu'en solution avec les concentrations d'applications maximales suivantes : 8 % (p/p) de produit biocide.
4. Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) (N-78). Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) imperméable au produit biocide doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) (N-9). L'utilisation de lunettes de protection est obligatoire lors de la manipulation du produit (N-70). Cela s'applique sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres dispositions juridiques de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail que les employeurs sont tenus de respecter.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Traitement de surface - Application par pulvérisation en tunnel (tunnel de pulvérisation fermé) - usage industriel

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
-----------------	--------------------------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Application par pulvérisation (tunnel de pulvérisation stationnaire, fermé et automatisé): Concentration d'application 5 -20 % p/p (correspond à 5-12 g de produit/m ² ; absorption de la solution : 50-100 ml/m ²), en fonction de la durée de protection, de l'essence et des conditions climatiques locales
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: champignons décolorant le bois Stade de développement: autre: - Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: champignons de bleuissement Stade de développement: autre: - Nom scientifique: autre: pas de données Nom commun: autre: moisissures Stade de développement: autre: -
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Protection préventive. Pour la protection préventive temporaire du bois de sciage et des palettes de bois contre le bleuissement secondaire, les moisissures et les champignons décolorant le bois dans les régions à climat tempéré ou tropical pendant le séchage, le stockage et le transport.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Application par pulvérisation en tunnel (tunnel de pulvérisation stationnaire, fermé et automatisé) Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Taux d'application: 5 – 12 g de produit /m ² en fonction de la durée de protection, de l'essence et des conditions climatiques locales. Concentré soluble à diluer avec l'eau et à utiliser comme solution de traitement diluée. Dilution (%): 5 - 20% w/w pulvérisation: 50 – 100 ml de solution d'application /m ² Nombre et fréquence des applications: une application en traitement préventif
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	1000 L IBC (HDPE), bouchon fileté (HDPE) 600 L IBC (HDPE), bouchon fileté (HDPE) 30 L Jerrycan (HDPE), bouchon fileté (HDPE)

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

1. Le produit ne peut être utilisé que dans des tunnels de pulvérisation avec avancement automatisé du bois fraîchement traité avec empilage automatique ou dans un séchoir afin d'éviter tout contact des mains avec le bois fraîchement traité.

-
2. Le produit ne peut être chargé qu'avec un système de dosage automatique.
 3. Le produit ne peut être utilisé qu'en solution avec les concentrations d'applications maximales suivantes : 20 % (p/p) de produit biocide.
 4. Portez des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) (N-78). Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) imperméable au produit biocide doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) (N-9). L'utilisation de lunettes de protection est obligatoire lors de la manipulation du produit (N-70). Cela s'applique sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres dispositions juridiques de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail que les employeurs sont tenus de respecter.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

1. Les solutions pour application doivent être récupérées et réutilisées ou éliminées en tant que déchet dangereux. Elles ne doivent pas être rejetées dans le sol, les eaux de surface ou souterraines ni dans aucun type d'égout (N-11).
2. Ne traitez pas de bois destiné à l'utilisation dans les stalles pour animaux ou les clôtures
3. L'absorption de produit nécessaire dépend de la durée de protection, de l'essence et des conditions climatiques locales. Par conséquent, l'utilisateur doit déterminer le dosage nécessaire dans la plage autorisée pour sa situation spécifique. Si nécessaire, adressez-vous au fabricant du produit protecteur.
4. Le titulaire de l'autorisation doit être informé si le traitement n'est pas efficace. (N-249)

5.2. Mesures de gestion des risques

1. Tous les processus d'application industriels doivent être menés dans une zone confinée munie d'une surface en dur imperméable avec enceinte de rétention pour prévenir les écoulements et en présence d'un système de récupération (par exemple un puisard) (N-13)
2. Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination (N-19)
3. N'appliquez pas le produit sur du bois exposé aux intempéries.
4. Le bois doit être sec avant toute intervention manuelle (par ex. déchargement, déplacement).
5. Il convient de porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pour la manipulation à la main du bois traité (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). (N-78) Cela s'applique sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres dispositions juridiques de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail que les employeurs sont tenus de respecter.
6. Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux (N-15).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

1. EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appelez le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. Informations pour le personnel médical/médecin : initier des mesures de maintien de la vie si nécessaire, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

3. EN CAS D'INHALATION: transporter la per-sonne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes : appelez le 112/les secours pour obtenir une aide médicale. En l'absence de symptômes: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec précaution à l'eau pendant plusieurs mi-nutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appelez le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale. Informations destinées au personnel médical/médecin : rincer également les yeux à plusieurs reprises pendant le trajet jusque chez le médecin si les yeux ont été exposés à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

1. Ne pas verser le produit inutilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.) ni dans les égouts.

2. Jeter tout produit non utilisé, son emballage et tous les autres déchets conformément aux réglementations locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie : 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

--